



LEUR PLACE N'EST PAS SUR LE TROTTOIR.

2 RENDEZ-VOUS POUR COLLECTER LES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

Réfrigérateurs, télévisions et autre matériel informatique sont ce que l'on appelle des D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Par la loi, ils sont interdits sur le trottoir lors de la collecte des encombrants. Dangereux pour la santé et l'environnement, ils doivent suivre des filières spécifiques de traitement. C'est pourquoi vous devez les faire reprendre par le distributeur lors d'un nouvel achat ou les déposer à la déchèterie de Villejust.

Pour aider les habitants à se débarrasser plus facilement de ces déchets, le SIOM organise deux collectes exceptionnelles à Longjumeau :

DANS LES QUARTIERS SUD
SAMEDI 21 MAI DE 9H À 12H30
square Maryse Bastié

EN CENTRE-VILLE
SAMEDI 28 MAI DE 9H À 12H30
parking Orly-Parc, derrière le marché

Venez y déposer vos vieilles télévisions, écrans d'ordinateurs, lave-linge, aspirateurs...

Les agents du SIOM et du personnel communal effectueront également toute la matinée des visites dans les résidences alentour.

La précédente collecte exceptionnelle sur Chevreuse et Saint-Rémy a permis de récupérer plus de 5 tonnes d'appareils usagés qui sont partis en recyclage.



Des solutions pour les déchets électriques voir au dos

CARTE DE COLLECTE DES DÉCHETS LES BENNES PASSENT À L'HYBRIDE

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?
N'hésitez pas à contacter les services du SIOM sur contact@siom.fr ou au 01 64 53 30 00.



LES LONGJUMELLOIS, EXPERTS EN TRI

Régulièrement, le SIOM réalise des campagnes de pesée des déchets collectés. Voici les chiffres pour Longjumeau.

POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES
315 kg par an par habitant sur Longjumeau. C'est plutôt un bon chiffre si l'on tient compte de la composition de la ville (70 % d'habitats collectifs plus générateurs d'ordures ménagères).

POUR LES DÉCHETS RECYCLABLES
(emballages, papiers, journaux, magazines) 38 kg par an par habitant. C'est aussi un bon chiffre. A titre de comparaison, à Palaiseau, ville assez proche en terme d'habitat, le tri représente 36 kg par habitant.

COLLECTE DU VERRE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le verre est désormais en apport volontaire. Les chiffres de la collecte du verre montrent des Longjumellois plutôt bons élèves :

- En 2009 (en porte-à-porte) : 3 783 tonnes
- En 2010 (en apport volontaire) : 3 480 tonnes soit une baisse de seulement 8 %. En temps normal, lors d'un changement de mode de collecte, les diminutions constatées sont de 10 à 15 % la première année. Quand on sait que le verre collecté en apport volontaire est de meilleure qualité, on y gagne tous !

REFUS DE TRI

Les refus de tri des emballages sont des erreurs de tri présentes dans le bac jaune et qui doivent au final être incinérées. En 2009, ils étaient de 22 %. En 2010, ils sont passés à 19,3 %. Un bon chiffre si l'on en croit la moyenne nationale qui se situe à 22 % !

DES BENNES HYBRIDES POUR COLLECTER LES DÉCHETS, UN PROGRÈS POUR L'ENVIRONNEMENT



100 % HYBRIDE ?

En parallèle, le SIOM expérimente un nouveau modèle de benne 100 % hybride. Pour ce véhicule, le châssis et la benne sont hybrides, c'est-à-dire qu'ils mêlent énergie fossile et électricité.

Pendant deux ans, deux prototypes sont testés en conditions réelles d'exploitation sur le territoire de Westminster (Royaume-Uni) depuis décembre 2009 et sur le territoire du SIOM depuis mars 2010. Le programme de recherche a pour objectif de vérifier les performances réelles du véhicule et de valider les configurations optimales d'exploitation : productivité du véhicule, bilan énergétique châssis / benne, coûts de maintenance et durée de vie des composants. Cette benne est à l'essai dans 5 communes du SIOM dont Longjumeau.

Le SIOM, Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères, en charge du traitement des déchets sur Longjumeau, vient de se doter de 25 bennes hybrides. Elles sont en charge désormais de la collecte dans notre ville.

Les anciens véhicules diesel sont remplacés par un châssis motorisé au gaz naturel pour véhicules (GNV) et d'une benne fonctionnant prioritairement sur batteries, puis au GNV. Elles vont désormais collecter l'ensemble des déchets des 17 communes couvertes par le SIOM, totalisant 173 650 habitants. C'est tout le parc de véhicules du SIOM qui est remplacé. Parce que les nouvelles bennes sont plus polyvalentes que les précédentes, et qu'elles ont une capacité accrue, le nombre de véhicules en circulation passe de 31 à 41, sans réduire le nombre de collectes. Cette solution innovante permet de réduire la consommation d'énergie fossile d'environ 100 000 litres par an ! Ces nouveaux véhicules permettent d'économiser de 15 à 20 % de carburant des 525 000 litres consommés annuellement. En plus, les émissions polluantes (notamment les particules fines) baissent et le niveau sonore est nettement plus faible qu'un véhicule diesel.

MODIFICATION DE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLÉS

Les nouvelles bennes ne sont pas adaptées pour les voies étroites. Aussi, le SIOM doit les collecter avec un véhicule plus léger. A partir de mai 2011, cette collecte aura lieu le mercredi matin (et non le jeudi comme dans le reste de la ville).

LISTE DES RUES CONCERNÉES :

- rue des Amoureux
- clos des Amoureux
- rue Pierre Bailleau
- résidence des Blancs Manteaux
- impasse Hélène Boucher
- impasse Calmette
- chemin de la Chevauche
- rue Henri Dunand
- square H. Duparc
- square G. Faure
- ruelle de la Haute Montée
- square Vincent d'Indy
- sentier des Jardins
- rue des Lilas
- rue Mancelle
- allée Molière
- rue du Moulin
- rue Pipien
- allée Racine
- rue Léon Robelin
- clos Saint Louis
- rue des Templiers
- rue de la Terrasse

QUEL EST MON JOUR DE COLLECTE ?

Reportez-vous au plan au dos ou éditez votre calendrier de collecte personnalisé sur le site internet du SIOM (www.siom.fr), rubrique *Calendrier de collecte*.

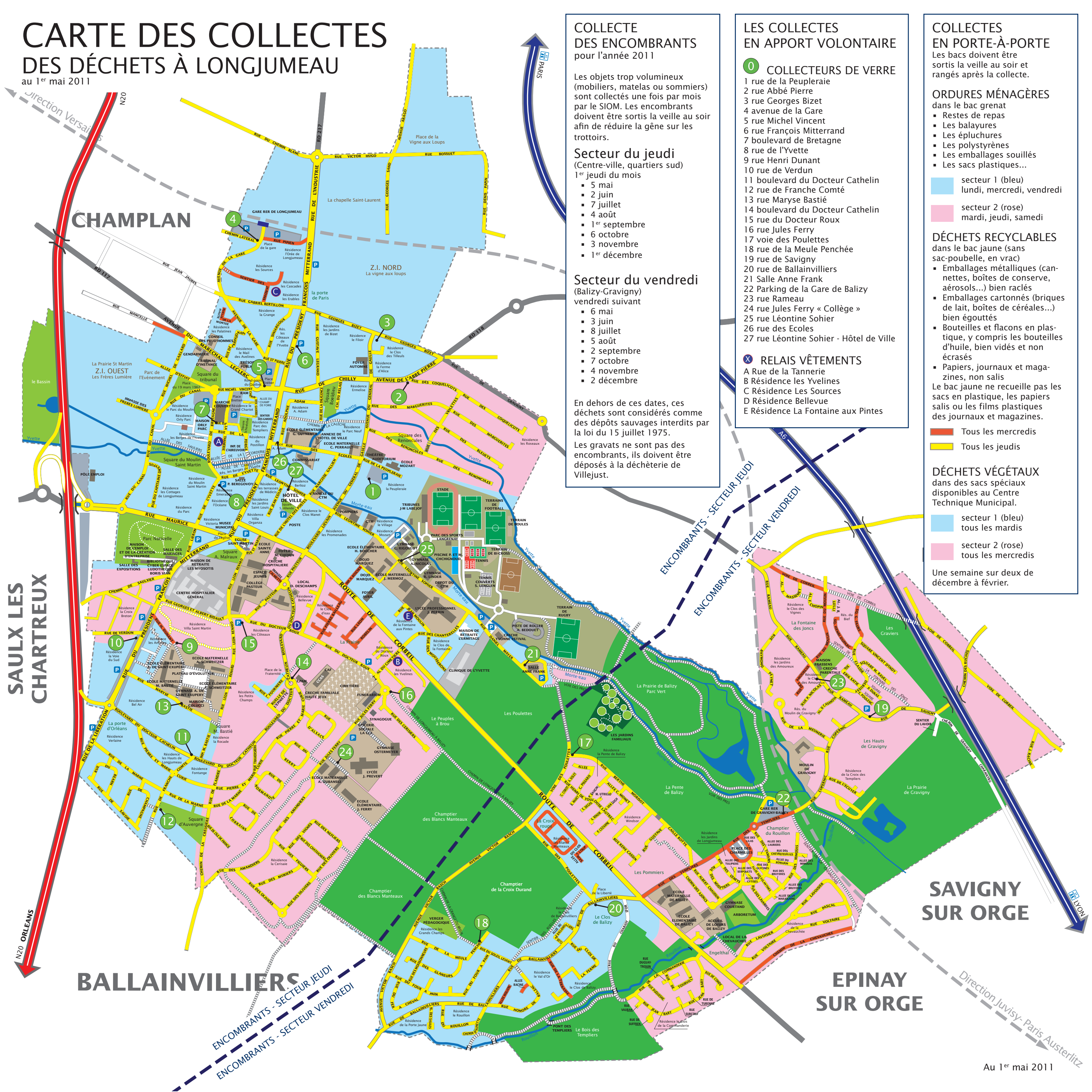
VOUS N'AVEZ PAS INTERNET ?

Passez à l'accueil de la mairie, nous éditerons le calendrier correspondant à votre domicile.



CARTE DES COLLECTES DES DÉCHETS À LONGJUMEAU

au 1^{er} mai 2011



COLLECTE DES ENCOMBRANTS pour l'année 2011

Les objets trop volumineux (mobilier, matelas ou sommiers) sont collectés une fois par mois par le SIOM. Les encombrants doivent être sortis la veille au soir afin de réduire la gêne sur les trottoirs.

Secteur du jeudi

- (Centre-ville, quartiers sud)
1^{er} jeudi du mois
- 5 mai
 - 2 juin
 - 7 juillet
 - 4 août
 - 1^{er} septembre
 - 6 octobre
 - 3 novembre
 - 1^{er} décembre

Secteur du vendredi

- (Balizy-Gravigny)
vendredi suivant
- 6 mai
 - 3 juin
 - 8 juillet
 - 5 août
 - 2 septembre
 - 7 octobre
 - 4 novembre
 - 2 décembre

En dehors de ces dates, ces déchets sont considérés comme des dépôts sauvages interdits par la loi du 15 juillet 1975.

Les gravats ne sont pas des encombrants, ils doivent être déposés à la déchèterie de Villejust.

LES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

0 COLLECTEURS DE VERRE

- 1 rue de la Peupleraie
- 2 rue Abbé Pierre
- 3 rue Georges Bizet
- 4 avenue de la Gare
- 5 rue Michel Vincent
- 6 rue François Mitterrand
- 7 boulevard de Bretagne
- 8 rue de l'Yvette
- 9 rue Henri Dunant
- 10 rue de Verdun
- 11 boulevard du Docteur Cathelin
- 12 rue de Franche Comté
- 13 rue Maryse Bastié
- 14 boulevard du Docteur Cathelin
- 15 rue du Docteur Roux
- 16 rue Jules Ferry
- 17 voie des Poulettes
- 18 rue de la Meule Penchée
- 19 rue de Savigny
- 20 rue de Ballainvilliers
- 21 Salle Anne Frank
- 22 Parking de la Gare de Balizy
- 23 rue Rameau
- 24 rue Jules Ferry « Collège »
- 25 rue Léontine Sohier
- 26 rue des Ecoles
- 27 rue Léontine Sohier - Hôtel de Ville

X RELAIS VÊTEMENTS

- A Rue de la Tannerie
- B Résidence les Yvelines
- C Résidence Les Sources
- D Résidence Bellevue
- E Résidence La Fontaine aux Pintes

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rangés après la collecte.

ORDURES MÉNAGÈRES

- dans le bac grenat
- Restes de repas
 - Les balayures
 - Les épluchures
 - Les polystyrènes
 - Les emballages souillés
 - Les sacs plastiques...

- secteur 1 (bleu) : lundi, mercredi, vendredi
- secteur 2 (rose) : mardi, jeudi, samedi

DÉCHETS RECYCLABLES

- dans le bac jaune (sans sac-poubelle, en vrac)
- Emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, aérosols...) bien raclés
 - Emballages cartonnés (briques de lait, boîtes de céréales...) bien égouttés
 - Bouteilles et flacons en plastique, y compris les bouteilles d'huile, bien vidés et non écrasés
 - Papiers, journaux et magazines, non salis
- Le bac jaune ne recueille pas les sacs en plastique, les papiers salis ou les films plastiques des journaux et magazines.

- Tous les mercredis
- Tous les jeudis

DÉCHETS VÉGÉTAUX

- dans des sacs spéciaux disponibles au Centre Technique Municipal.
- secteur 1 (bleu) : tous les mardis
 - secteur 2 (rose) : tous les mercredis

Une semaine sur deux de décembre à février.